MAIRIE DE LA VERRIERE

La Verrière, le 3 octobre 2016

DATE D'AFFICHAGE
7 octobre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.

Etaient présents : 20

Mesdames RAFIQ, GOODMAN, LE COZ, Messieurs BLÉE, TRAORÉ, LAMRANI (jusqu'au point 4), Adjoints au Maire.

Mesdames BONZOM, HOCDÉ, DE PINA, BELKHIR, ROY, Messieurs HAKKI, MARE, QAMAR (à partir du point 3), HOUFAF KHOUFAF, BOURGOIN, Conseillers Municipaux délégués.
Messieurs DAINVILLE, MOUSSA, MEY Conseillers Municipaux.

Absents excusés & représentés : 8

Mesdames BELOT, LATORRE, ROUSSEAU, MAILLOT, Messieurs GRENOUILLET, LAMRANI (à partir du point 4), ALICHIKH, RAOUL

Absents excusés : 3

Madame NEDJARI, Messieurs HAJJAJ, QAMAR (jusqu'au point 3)

Absent : 0

Pouvoirs : 8

Madame BELOT à Madame DUTU
Monsieur GRENOUILLET à Monsieur BLÉE
Monsieur LAMRANI à Madame RAFIQ (à partir du point 4)
Madame LATORRE à Madame BELKHIR
Monsieur ALICHIKH à Monsieur BOURGOIN
Madame ROUSSEAU à Monsieur DAINVILLE
Madame MAILLOT à Monsieur MOUSSA
Monsieur RAOUL à Monsieur MEY

Secrétaire de séance

Monsieur MARE

Assistaient également à la séance :

Mesdames HAKKI, RIBAULT, DEBUCK, Messieurs ORTEGA-PELLETIER, ZEGAI

La séance étant ouverte, à 19h10

/A/ **Approbation du procès-verbal:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve le procès-verbal du 29 juin 2016

/B/ **Délégation du Conseil Municipal au Maire:**
- Compte-rendu des décisions n° 59/16 au n° 94/16

Le Conseil Municipal :
- Prend acte

/C/ **Points soumis à délibération:**

/AMENAGEMENT / TRAVAUX/

1. **Création d'une redevance d'occupation du domaine public et approbation des montants (réseaux, commerces et travaux)** – *présentée par Mohamed Lamrani*

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS:
- **Approuve** l'institution d'une redevance d'occupation du domaine public pour les activités listées aux articles 2 et 4 ci-après.
- **Approuve** la fixation au taux maximum des montants de la redevance d'occupation du domaine public due pour les activités ci-dessous :

INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	***FORMULE DU PLAFOND*** ***MONTANT DU PLAFOND***
Ouvrages de transport et distribution de gaz	*Existant :* RODP = [(0.035 x L) x 100] *x coeff. de revalorisation annuelle A*
	Nouvelle ou renouvellement de canalisation : RODP = 0.35 x L
Ouvrages et canalisation de transport d'hydrocarbures	Canalisations présentes sur la Ville exonérées du paiement de la redevance (canalisations appartenant à l'Etat et construites pour les besoins de la défense nationale)
Ouvrage et installation de réseaux de télécommunication	*Domaine public routier communal :* ✓ Artère en souterrain = 30€/km ✓ Artère aérienne = 40€/km ✓ Autre installation (cabines téléphoniques, sous répartiteur) = 20 € du m² au sol *x coeff de revalorisation annuelle B*
	Domaine public communal non routier : ✓ Artères souterraines et aériennes : 1 000€/km ✓ Installation autre = 650 € par m² au sol *x coeff de revalorisation annuelle B*

Ouvrages et canalisation d'eau potable	30 € / km de réseau hors branchements et + 2€/m2 d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires. *x coeff. de revalorisation annuelle A*
Ouvrage et installation de réseaux de transport d'électricité	*RODP = (0.381 x P – 1204)* *x coeff. de revalorisation annuelle A*

RODP *: Redevance d'Occupation du Domaine Public*

L *= longueur en mètres des canalisations situées sur le domaine public communal*

100 *= terme fixe.*

1204 *= terme fixe.*

P = population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Coefficient de revalorisation A *:* Les termes financiers du calcul du plafond évoluent au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini dans un avis au Journal officiel du 1er mars 1974, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

Coefficient de revalorisation B *:* Les montants sont révisés au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

- **Précise** que, conformément à l'article 2 de la présente délibération, les montants fixés ci-dessus seront revalorisés annuellement en tenant compte de l'index ingénierie ou de l'index général relatif aux travaux publics le cas échéant, ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- **Approuve** la fixation des montants de la redevance d'occupation du domaine public due pour les activités ci-dessous, comme suit :

EMPLACEMENTS DE COMMERCES ET CAFETIERS	MONTANT REDEVANCE
Occupation au m²	Gratuité pendant 5 ans à compter de la date d'ouverture du commerce puis 10 € /m²/mois

OCCUPATION TEMPORAIRE	MONTANT
Travaux entreprises : Installation de chantier, benne et travaux divers sur le domaine public	20€ /m²/semaine
Travaux entreprises à l'initiative de la commune ou pour des travaux pour l'intérêt général Installation de chantier, benne et travaux divers sur le domaine public	De 10 € / m² / semaine
Travaux de particuliers : Benne ou échafaudage	Gratuit la 1ère semaine, puis 20 € / semaine
Commerce ambulant	3 € / ml / jour ou 3 € / m²/ jour
Installation de cirque et fête foraine	1 000 € / semaine
Tournage de films	1 500 € / jour
Affichage publicitaire	90 € / m² /an
Bulle de vente	20€ / m² / semaine

- **Dit** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget des exercices considérés.
- **Autorise** Madame la Maire à signer, sur la base de la présente délibération, toutes les pièces et les permissions d'occupation du domaine public sollicitées.

/FINANCES/

2. **Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2016** – *présentée par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS:

- **Approuve** la Décision Modificative n°1, ainsi que les pièces afférentes, chapitre par chapitre, soit un total de :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
SOLDE	**00.00**	**00.00**

3. **Fixation du taux de l'abattement général à la base** – *présentée par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE:

- **Maintient** un abattement général à la base et diminue le taux de 15 à 10%
- **Met** en place un abattement spécial pour conditions modestes de 5 % permettant de compenser la refonte de l'abattement général à la base

4. **Attribution d'une subvention à l'association « FCPE »** – *présentée par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Attribue** une subvention de 500 € à l'association « FCPE».
- **Dit** que la dépense est inscrite au chapitre 65, nature 6574 du budget communal

5. **Demande de Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du pacte financier au titre des exercices 2015-2016 et de reliquat 2011-2014** – *présentée par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Sollicite** la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'attribution des fonds de concours d'investissements plafonnés à 50 % du montant restant à la charge de la commune au titre des projets suivants pour un montant total de 766 414,17 € HT sur les années 2015 et 2016, y compris un reliquat dû des fonds de concours prévisionnels des exercices 2011 à 2014, comme suit :

Intitulé du programme d'investissement	*Coût total HT*	*Autres subventions accordées HT*	*Coût restant à financer (HT)*	*Fonds de concours sollicités (HT)*
Réhabilitation du gymnase communal	1 533 540,57 €	687 702,00 €	845 838,57 €	422 919,29 €
Aménagement de voirie/espaces publics	950 907,19 €	520 644,70 €	430 262,49 €	215 131,24 €
Aménagement des bâtiments communaux	185 068,63 €	0,00 €	185 068,63 €	92 534,32 €
Equipements informatiques et téléphoniques	57 500,00 €	0,00 €	57 500,00 €	28 750,00 €
Véhicules	14 158,65 €	0,00 €	14 158,65 €	7 079,33 €
Total			***1 532 828,34 €***	***766 414,17 €***

- **Approuve** la réalisation des opérations prévisionnelles.
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif ou financier relatif à ce dossier.

6. **Admission en non-valeur** – *présentée par Dominique Mare*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Admet** en non-valeur les titres de recouvrement.

/ADMINISTRATION GENERALE/

7. **Avenant n°1 à la convention relative à la mise en place et à la gestion du service commun des taxis avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines** – *présenté par Nelly Dutu*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place et à la gestion du service commun des taxis de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant, et toutes les pièces afférentes.

8. **Convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines relative à la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché public d'achat de matériels informatiques et prestations associées** – *présentée par Nelly Dutu*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Décide** de s'associer à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'achat de matériel informatique pour réduire les coûts d'achat.
- **Approuve** la convention de groupement de commande pour le marché public d'achat de matériel informatique et prestations associées.
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

9. **Contrat Social de Territoire à conclure avec le Conseil départemental pour l'année 2016** – *présenté par Nelly Dutu*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Approuve** le Contrat Social de territoire à conclure avec le Conseil départemental pour l'année 2016, tel que présenté en annexe de la présente délibération.
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant, à signer Contrat Social de territoire.
- **Dit** que les recettes sont inscrites au budget municipal.

10. **Nouveau projet 2017 – 2020 du Centre social « éclaté » (Maisons de quartiers Bois de l'Etang et d'Orly Parc)** – *présenté par Isabelle Le Coz*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Approuve** la mise en œuvre du nouveau projet 2017– 2020 du Centre social « éclaté » (Maisons de quartiers Bois de l'Etang et Orly Parc).
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

/RESSOURCES HUMAINES/

11. **Convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales** - *présentée par Nelly Dutu*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales, à conclure avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une durée de 3 ans.
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention, et toutes les pièces afférentes.
- **Dit** que les dépenses sont prévues au budget communal.

Points d'information :

- Participation de la Ville de La Verrière au dispositif d'éducation artistique Démos piloté par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris de septembre 2016 à juin 2019

- Bilan : Fête de Juin – Forum de rentrée – Vide-Grenier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Publié et affiché en mairie, à La Verrière, le 7 octobre 2016, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire,

Nelly DUTU